



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 65531

Texte de la question

M Philippe Mestre appelle l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'inquietude des agents des brigades departementales de La Poste concernant le projet de reorganisation des moyens de remplacement dans les petits bureaux mis au point par la direction des ressources humaines de La Poste. Le brigadier, par sa mobilite, sa disponibilite, son adaptation permet d'assurer la continuite et la qualite du service public. La reorganisation prevue aurait pour consequences : une diminution des effectifs entrainant l'augmentation des problemes de remplacement ; la specialisation du brigadier qui perdrait ainsi la polyvalence qui le rend capable de s'adapter a toutes les situations ; le recours a un personnel contractuel manquant d'experience et de connaissances. Aussi, il lui demande quelles explications il peut apporter concernant ces mesures qui risquent de remettre en cause la qualite et la permanence du service ainsi que les acquis du personnel titulaire (droits a conges, formation) et pourraient accelerer le processus de fermeture des petits bureaux, particulierement dans le monde rural.

Texte de la réponse

Reponse. - La Poste conduit une politique active de deconcentration visant a accroitre les responsabilites des services departementaux notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines. S'agissant des moyens de remplacement dans les petits bureaux de poste et plus particulierement des brigades de reserve, le projet actuellement a l'etude a La Poste, en concertation avec les organisations de personnel, consiste a definir des orientations generales permettant aux responsables locaux de mettre en place l'organisation des moyens de remplacement qui repond le mieux aux contraintes et aux objectifs du service postal. Ces orientations generales visent a une amelioration du professionnalisme des agents de la brigade. Leur niveau de qualification de formation devra en effet correspondre aux differentes missions qui leur sont confiees, de maniere a maintenir en toutes circonstances une bonne qualite de prestations. Dans ce cadre, les chefs de service de La Poste, compte tenu des moyens en personnel dont ils disposent, pourront organiser les differentes equipes de remplacement de maniere a assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bureaux. En tout etat de cause, la mission des agents des brigades de reserve restera celle d'effectuer le remplacement des receveurs des petits bureaux de poste. Leur role sera toujours considere comme essentiel et complementaire de celui des receveurs dans la mesure ou ils participent, au travers de leur mission, a une presence postale de qualite, principalement dans les zones rurales. En ce qui concerne la situation des bureaux de poste, La Poste entend maintenir sa presence en l'adaptant aux attentes de ses publics. A cet effet, les schemas departementaux de presence postale, qui sont en cours de realisation, reservent une place importante a la definition de nouvelles formes de presence en milieu rural pour maintenir la proximite et l'attractivite du reseau postal. Ces elements s'inscrivent dans une large concertation au plan local. En liaison avec les municipalites et de concert avec les conseils postaux locaux, des aménagements sont apportés afin que l'implantation postale reste en harmonie avec l'évolution des besoins du public.

Données clés

Auteur : [M. Mestre Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65531

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5615